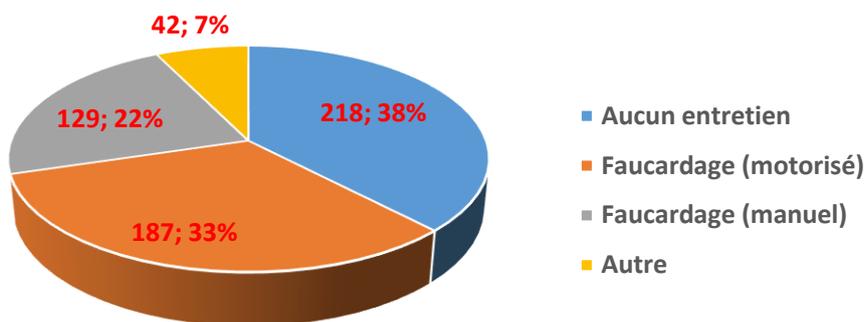


☒ Gestion de la végétation aquatique et herbacée

Entretien de la végétation aquatique

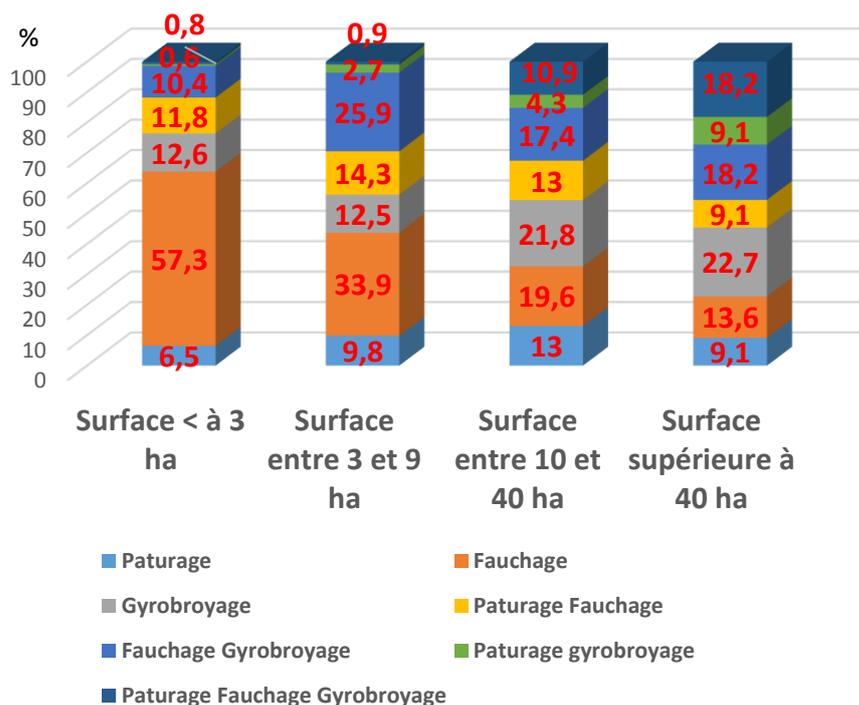


Près de 40% des répondants ne pratiquent aucun entretien de la végétation aquatique.

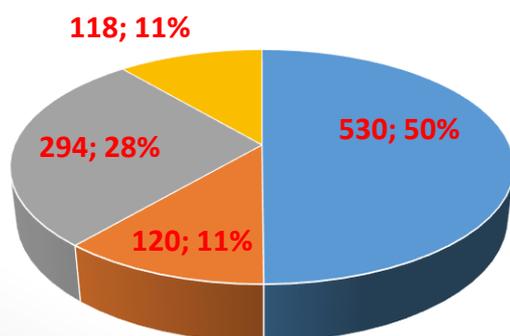
La technique la plus répandue est le faucardage via un outil motorisé (33%) ou un outil manuel comme la faux (22%)

Entretien de la végétation herbacée

Le type d'entretien dépend de la surface à entretenir. Lorsqu'un territoire dépasse les 10 hectares, les chasseurs utilisent de façon plus importante le gyrobroyage.



Matériel utilisé

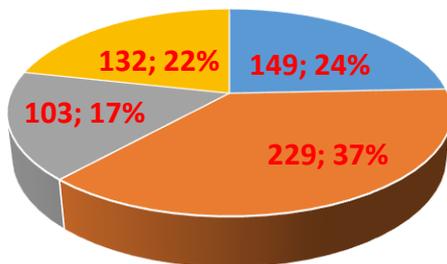


Cependant, la technique la plus utilisée reste le fauchage (à l'aide d'une débroussailleuse à dos dans 50 % des cas). Une bonne partie des chasseurs possèdent du gros matériel comme un tracteur associé à un outil de fauche ou encore une motofaucheuse.

Période d'entretien	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan
Végétation herbacée	7%		33%			44%		16%				
Végétation aquatique	8%		30%			48%		14%				

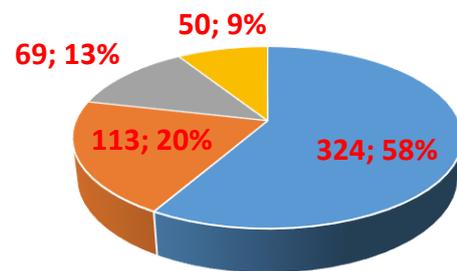
La fauche de la végétation herbacée intervient au cours d'une partie de la période de reproduction, avec des fréquences assez répétées et les produits de fauche sont laissés sur place, ce qui éloigne du concept de fauche tardive exportatrice.

Fréquence d'entretien



■ 1 fois ■ 2 à 3 fois ■ 4 à 5 fois ■ plus de 5 fois

Devenir des résidus



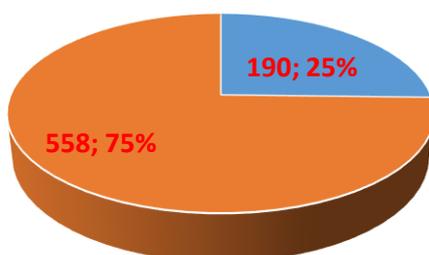
■ Laisse sur place ■ Exportation
■ Brulis ■ Autre (broyage)

☒ Gestion de la mare

Pour ce qui est du curage des mares, celui-ci n'est plus considéré comme un entretien courant depuis le renouvellement de la loi sur l'eau en 2006. Tous les produits de curage doivent désormais être exportés hors zone humide ou zone inondable.

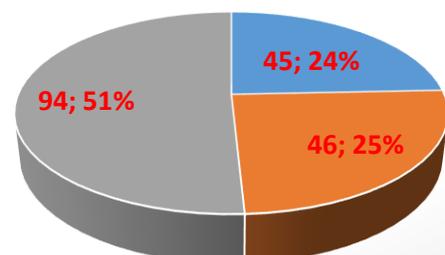
Cependant, beaucoup de mares en auraient besoin puisqu'en moyenne les derniers curages (effectués sur 51% des mares) datent de plus de 10 ans.

Réalisez-vous des opérations de curage



■ oui ■ non

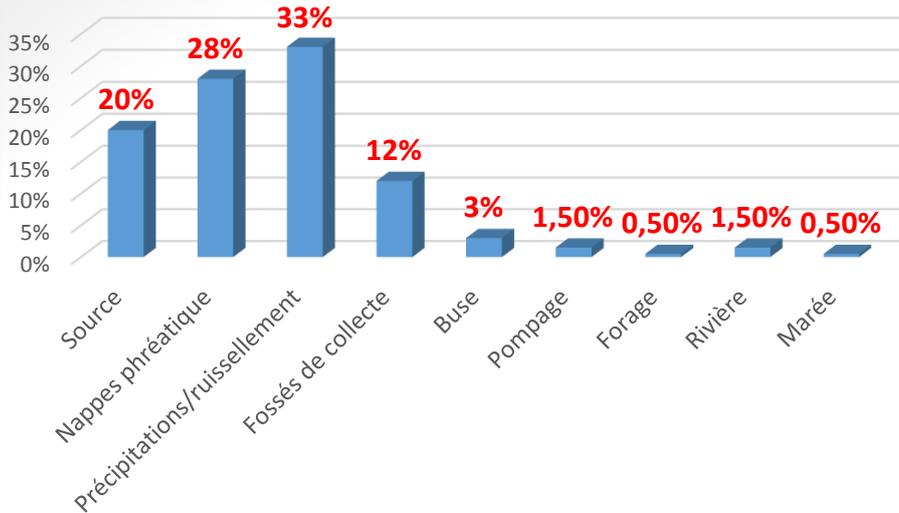
Ancienneté curage



■ moins de 5 ans ■ 5 à 10 ans ■ plus de 10 ans

☒ Gestion de l'eau

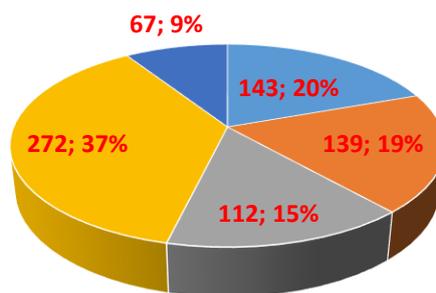
Alimentation en eau



La plupart des plans d'eau sont alimentés par les précipitations, quelques chasseurs ont recours au pompage ou aux forages pour maintenir les niveaux d'eau à l'ouverture de la chasse en août.

☒ Les difficultés rencontrées dans la gestion des zones humides

Les problèmes rencontrés



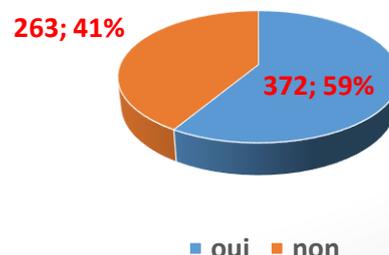
La réglementation Loi sur l'eau apparait comme un frein lors de la gestion des zones humides. Les chasseurs sont parfois démunis lorsqu'il s'agit d'aborder l'aspect réglementaire. 42% d'entre eux souhaiteraient disposer d'aides techniques et administratives dans la gestion et 59% d'entre eux seraient prêts à changer leurs pratiques si celles-ci ne sont pas en phase avec une gestion conservatrice du site

- Manque de temps
- Manque de connaissances techniques
- Autre
- Manque de matériel
- Réglementation Loi sur l'eau trop rigide

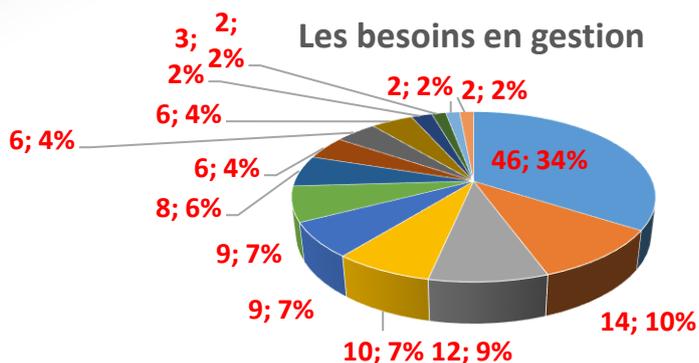
Souhaiteriez-vous disposer d'aides techniques et administratives



Seriez-vous prêt à changer vos pratiques



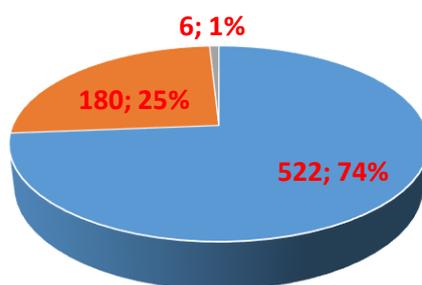
☒ Les besoins en gestion des zones humides



- Curage
- Lutte Envahissement par les Ligneux
- Conseils juridiques
- Lutte Espèces exotiques végétales envahissantes
- Aménagement de la mare (agrandissement)
- Lutte Envahissement roseaux
- Création roselière
- Lutte contre l'envasement
- Renforcement berges/pentes douce
- Création Platière/Ilot
- Gestion végétation aquatique
- Gestion niveaux d'eau
- Mise en place de Paturage
- Restauration roselière

Le curage, la lutte contre l'envasement du plan d'eau et la lutte contre la fermeture du milieu par les ligneux sont les besoins en gestion les plus fréquemment évoqués par les chasseurs gestionnaires des zones humides chassées en Hauts de France. Toutefois, 74% des répondants sont satisfaits de l'état écologique de leur zone humide chassée.

Etes-vous satisfait de l'Etat Ecologique de votre Zone Humide ?



■ Oui ■ Non ■ Indécis

Synthèse établie avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et du Conseil Régional des Hauts de France